Table des matières

CR1 1
CR3 3
CR4 4
Rappel Stationnement vs Camping 6
Synthèse et avis : 6

CR1

Atelier « Lac » - 7 août 2026 (réunion publique, St Sauveur Camprieu)

Participants : Chantal X., « Kiki », M. Anthérieu, M. Tuffery, M. Ariel Flores, Patricia et Bertrand X., Jean-François X., Jacques Rutten, Jean-Luc Regnard

---

Sous-thèmes abordés (tentative de synthèse, sans référence à l'auteur des propos)

Animaux domestiques : obligation de tenir les chiens en laisse (longe insuffisante), pour éviter le vagabondage et la baignade, car il y a interdiction de baignade des animaux (et a fortiori lavage / shampouinage !) ; il est signalé la présence de cyanobactéries provenant de la bergerie proche : il faudrait canaliser les effluents vers le réseau d'assainissement les eaux usées issues de cet élevage et qui sont passées sur le « migou » (fumier)

Avis : Bonne idée, mais canaliser les effluents d'animaux vers le réseau d'assainissement est-il autorisé ? De plus, la bergerie n'est pas sur le réseau d'assainissement collectif et n'est pas sur la commune.

Animaux sauvages : rappeler l'interdiction du nourrissage de ces animaux (notamment canards) ; ne pas toucher aux pontes des crapauds. D'une manière naturelle, éviter les modifications de comportement de la faune sauvage par des actions intempestives.

Rivière le Bonheur (en amont du lac) : les enfants peuvent construire de petits barrages à la condition expresse de les détruire avant de repartir (sinon il y a entrave aux déplacements des alevins et poissons adultes) ; il faut rappeler l'interdiction stricte de se laver en amont du lac, dans la rivière. Une question est posée sur la vérification des fosses du restaurant du bord du lac. Il est enfin signalé que le « portique à truites » (échelle à poissons ?) ne serait pas en conformité (à vérifier).

Avis : prévoir un groupe de travail sur le LAC, ce groupe s'occuperait de la communication sur les actions à ne pas faire autour et dans le Lac. Attention, ce ne pourrait être que des recommandations et non une règlementation que la Mairie veut éviter. (Maître-nageur, agent sécurité, emploi saisonnier encaissement d'où création d'une régie, etc…)

Baignade : les indications municipales sur la qualité de l'eau de baignade à la suite des contrôles ARS devraient être rappelées par un panneautage ; certaines zones de baignade sans être nuisibles à la santé semblent imposer une douche soigneuse après le bain (rinçage). La zone proche du barrage impose aussi beaucoup de prudence pour les activités nautiques, et ce serait à rappeler. Les espaces de détente périphériques à la baignade hébergent des tiques, et le public doit être averti de ce risque sanitaire général.

Avis : il y a un panneau ARS mis à jour régulièrement à côté du barrage. Il a y aussi un panneau « interdit de plonger et de marcher sur le barrage. Pour les tiques, pourquoi pas (voir groupe LAC)

Stationnement (VL et CC) : le principal parking VL est situé en plein soleil, et il offre une capacité limitée. Le parking ombragé mixte VL et camping-cars (CC) a été créé avec en théorie un nombre très limité de places pour les CC. Cette limite est régulièrement outrepassée, et il semble que quelques camping-caristes ne connaissent par la réglementation générale de stationnement de ces véhicules sachant que dans certains cas « **des** réglementations locales peuvent imposer des interdictions particulières aux véhicules d'un certain gabarit » et « chaque aire peut

avoir son règlement, certaines interdisant le moindre déballage » (avent, mobilier, etc.) « d'autres limitant la durée du séjour ». D'où la question émergente d'un affichage clair des règles locales, et des règles restrictives éventuelles à mettre en œuvre au lac du Bonheur. La remarque est faite, par ailleurs, de l'existence d'emplacement payants sur la commune de l'Espérou, tandis que la gratuité est de règle actuellement à Camprieu. Est-ce tenable ? Quelques avis s'expriment plutôt en faveur d'une certaine liberté, d'autres en faveur du péage. Ne peut-on pas recenser d'autres zones de stationnement pour les CC sur la commune ? Il conviendrait aussi de vérifier l'équipement de Camprieu en site de vidange des cassettes d'eaux usées (et mettre en place une information adéquate à ce sujet). Pour l'eau potable, compte tenu de la présence temporaire des automobilistes et camping-caristes, les rappels à la sobriété sur les usages de l'eau, surtout en période d'alerte ou de crise, devraient être rappelés tout autour des points d'eau.

Avis : Recentrer toutes ces remarques sur le stationnent au Lac et définir un arrêté (pas de règlementation mais groupe de travail LAC). Exemple : - Plus de stationnement la nuit ou - 6 places CC durant 2 nuits ou- procédure de contrôle : relever les plaques d'immatriculation CC 3 ou 4 fois par semaine, ce qui permettrait de faire, en plus, de la prévention incendie et sanitaire, et faire connaissance avec CC…. – trouver un emplacement à part pour les 6 CC après le pont à gauche ? – pas de déballage sur les parkings, utiliser les bancs existant (aires de pique-nique) ou resto du Lac…. Pour le péage, cela impliquerait une règlementation non désirée par la Mairie. Mettre un panneau d'accueil avec les bonnes adresses et numéros tél : Resto, magasin d'alimentation, mairie, Bramabiau …

Camping et bivouac : chacun doit être renvoyé à la réglementation du PNC, et à ce qui est autorisé ou non dans les différentes zones du parc national. Par ex. il y a des restrictions sur le bivouac (toléré 1 nuit seulement, 50m de part et d'autre des GR, et avec des horaires stricts : 19h – 9h) et le camping (le plus souvent interdit). Bien évidemment, le dépôt sauvage des ordures est prohibé, ainsi que les feux et barbecues, hors aménagement sécurisé.

Avis : PNC ? Vous avez dit PNC ? à suivre…. Bivouac : voir règlementation nationale Montagne. Quel que soit sa forme (barbecue, gaz, feu de camps, …) et son utilisation (camps, chauffage, cuisine), ***allumer un feu est interdit*** *autour du Lac.*

Toilettes : elles semblent être en nombre globalement insuffisant (1 toilette conventionnelle H/F, et 1 toilette sèche, hélas sans « lunette »). Les participants déplorent des déjections et des urines ici et là, avec un impact inacceptable sur le milieu naturel (forêt, côté Sud).

Avis : gros problème effectivement ! toilettes sèches supplémentaires au niveau des 6 emplacements CC ?

Activité de pêche : le panneautage est clair sur le nombre de prises par jour et par pêcheur, mais il semble que les pêcheurs n'aient pas tous un permis. Comment cela est-il contrôlé ? (ou pourrait-il l'être ?)

Avis : contrôle par associations ou fédération de pêche ? surement pas la Mairie.

Incivilités en tous genres : elles ne sont pas propres au site et au village, mais sont à déplorer. Un consensus se dégage sur l'importance de l'éducation à la citoyenneté et au respect des règles. Ceci inclut la vitesse de circulation (limitation à 30 km/h, actuellement non rappelée), le bruit intempestif, le dépôt de mégots, les arrivées nocturnes, etc.

Avis : déplorons certes, déplorons… éduquons, d'accord, mais qui éduque qui et sur quoi ? le dépôt d'ordure, la vitesse, la nuisance sonore, le racisme, la reproduction des crapauds, … ? à mon avis ce sont les parents et l'école qui éduquent et non pas la mairie. La Mairie informe, délibère, prend et explique des mesures : délibérations et arrêtés. OK pour remettre les panneaux 30km/h l'été. Nous n'en avions pas assez et vu le budget cette année, il a fallu choisir 30km/h sur toute l'agglomération ou sur le trajet au Lac, nous nous sommes mis d'accord sur le premier choix.

La suggestion est faite de la création saisonnière d'un emploi jeune, qui aurait pour mission de circuler (horaire à définir) parmi les occupants du site, les personnes de passage, les estivant et baigneurs … pour sensibiliser, et souligner l'importance du respect du site à tous points de vue, en pointant ce qui est licite / illicite, etc. Au-delà de cette action d'information et prévention éducative, la question de la verbalisation des infractions est posée (qui ?).

De manière générale, le panneautage pourrait être complété, et périodiquement actualisé (en relais de l'action via Illiwap que les personnes de passage ne peuvent pas consulter). Toutefois « trop d'information tue l'information » ….

Financement des actions : la question du parking à péage est posée, sans déboucher sur un consensus. L'idée de l'emploi jeune, dont le coût est à évaluer, semble valide au regard des bénéfices attendus, et réunir un certain consensus entre les participants.
Avis : Ceci implique une règlementation que nous ne désirons pas actuellement. De plus, il nous faudrait, par exemple, augmenter les impôts locaux pour financer ces emplois et ces contrôles. (à débattre)

Synthèse par JLR, pour alimenter une réflexion de synthèse générale émanant des autres ateliers.

CR3

Je vous envoie comme promis les quelques notes que j'ai prises pendant la tenue des deux ateliers sur le thème "Le lac" lors de la réunion publique du vendredi 7 août à la Maison du Bois, Camprieu. Les remontées faites par les participants sont les suivantes :

1/ Différents usages : + présence d'animaux dans le lac, comme des chevaux par exemple. Pas tolérable.
Avis : François J'ai contacté la propriétaire des chevaux, elle n'est plus venue (plus de plainte). Les chiens c'est plus compliqué, certes. : Faire un arrêté ? Oui, mais, perso, je n'irai pas contrôler la présence des animaux en fin de journée après les heures de baignade.

Les pécheurs voudraient des abris sur les pontons et du stationnement plus proche.
Avis : le ponton me semble déjà bien proche du parking, non ? et des abris sur les pontons ? ben non… déjà un ponton, ce n'est pas très beau, mais au moins, il ne cache et ne gâche pas le paysage.

D'autres pensent que les planches à voiles et les bouées devraient être interdites (?) *Avis : Non pas de règlementation donc pas d'interdiction de ce genre qui ne le sont pas la législation.*

Présence de tables pour piquenique : très positif.
Avis : Oui, on peut en rajouter et peut-être, rappeler de ne pas utiliser des tables privées (de camping, pliantes et autres) ?

Problématique de l'auberge / bar / restaurant : accueil déplorable, pas sympa du tout, fait fuir les clients. C'est dommage car ça manque.
Avis : Allez en parler avec eux si vous voulez. Mais la Mairie surement pas, ce sont eux les commerçants, ils sont des heures d'ouvertures.

2/ augmentation de la fréquence des analyses des eaux de baignade
Avis : vu le prix, pas possible. Perso, ça suffit. Et l'ARS le fait avec nôtre accord lorsque l'analyse est critique et ça coûte un surplus à la Mairie (plusieurs centaines d'€), nous pouvons refuser mais alors nous devons interdire la baignade, donc nous les faisons. Mais, par exemple, une analyse par semaine durant l'été entrainerait un surcoût du budget de plus de 2000 €.

3/ présence des campings - cars : c'est le grand sujet. Se dégage toutefois à l'unisson des participants le devoir de mettre un terme à la surfréquentation. Ils demandent le respect de la réglementation sur le nombre d'emplacements et le nombre de jours de permanence. Certains se questionnent sur la pertinence du maintien de cet espace d'accueil à cet endroit, à l'orée de la forêt lui faisant courir des risques d'incendie. Tout le monde est d'accord pour dire que les campings cars contribuent à l'économie du village, mais qu'il faudrait une aire aménagée et payante. Cette question de l'équité par rapport à l'utilisation de l'eau est prégnante. Pourquoi l'eau est gratuite pour les campings cars, pourquoi les poubelles sont gratuites ? La surfréquentation entraine aussi des papiers toilettes partout dans la forêt. Proposition d'organiser une ou des journées d'action citoyenne pour nettoyer. Proposition d'impliquer les enfants. Le risque incendie est soulevé à plusieurs reprises.
Avis : peut-être trouver un autre endroit comme juste à gauche après le pont en allant au Devois. Il faut accepter les CC, ils existent comme les pêcheurs, les nageurs… Mais pour l'instant, nous pouvons simplement installer des portiques à 1,80m afin d'empêcher les CC d'aller en dehors de leurs places réservées.

4/ proposition d'aménager un parcours sportif autour du lac.
Avis : défavorable, surtout en été… même hors saison, c'est vrai que ça serait sympathique pour l'Accueil et autres clubs et individus, mais en été ça fera trop de mouvements et d'accidents et hors saison, il risquerait de dénaturer l'environnement du LAC.

5/ renforcer la communication autour du lac par des panneaux d'information plus nombreux. Affiches proposées très bien. La présence de toilettes n'est pas assez indiquée.
Avis : Oui, cf. groupe de travail LAC.

6/ une personne qui semblait bien connaitre le sujet, bénévole dans une association, a parlé des cyanobactéries. Selon elle cette association aurait fait des tests qui se seraient révélés positifs en juin au niveau de la baraque neuve.
Avis : oui, mais ce n'est pas une association, il s'agit de l'ARS, l'Agence Régionale de Santé.

7/ incivilités : saleté dans les sous-bois à proximité du lac, stationnement anarchique des véhicules et des camping-cars, nuisances sonores ... tout cela au milieu d'un lotissement habité.
Avis : cf. groupe de travail LAC

Eviter d'en faire un parc d'attraction, réglementer le stationnement des campings cars.

Voilà, rapidement campés les thèmes abordés. Je reste à votre disposition si vous avez besoin, avec plaisir.

CR4

COMPTE RENDU ATELIER **LAC** 7 AOUT Cathie LANDRY

Groupe 1 :

- **A l'unanimité : Trop de camping-car au lac, il faudrait les envoyer vers les campings. Voir avec les campings ou la pause bonheur s'il leur est possible de les accueillir. Proposition d'entente entre la mairie et les lieux d'accueil, tarif adapté… (mais qui paie le reliquat).**
- Réduire le débit de l'eau ou la fermer la nuit, trop de personnes lavent leur chien, font leur lessive ou font des réserves d'eau. Aparté : le plein d'eau est aussi fait au cimetière peut-être à fermer aussi la nuit ; mais est-ce possible par rapport au pompier si besoin pour un feu ?
- Proposition de fléchage pour renvoyer les campings car vers des lieux définis et règlementés.
- Faire payer les camping-cars et relever les plaques d'immatriculation pour respecter les 72 h autorisées. Certains campings car attendent pour avoir une place en stationnant sur les parkings situés autour.
- Faire respecter les 6 places, les vans aménagés et autres s'installent sur les parkings voiture,17 campings car les 6 et 7 Aout c'est trop et c'est dangereux.
- Les personnes se sentent en insécurités (incivilités, incendie …) car les camping-cars et autres véhicules se garent partout : en haut du lac avant le bassin(eau), sur le chemin en direction de la ferme et au-delà.

Avis :
- Oui panneaux d'indication vers camping. Déjà répondu ci-dessus sur le stationnement des CC.

Demande de mettre un panneau limitant le tonnage ou/et interdiction de stationner après les dernières maisons et contrôle le soir ou la nuit.

- Proposition de mettre des portiques à l'entrée des parkings réservés aux voitures
- Constat : des véhicules restent sur les différents parkings après 23h, faire respecter les horaires et verbaliser si nécessaire, la mairie doit demander aux gendarmes de passer plus souvent même en soirée.
- Créer une aire de camping-car sur un terrain communal et faire un cheminement vers le lac.

- Aménager la route qui va du village au lac pour les vélos, de plus en plus nombreux, et pour les piétons(enfants). Le panneau à 30 à l'heure n'a pas été posé cet été dommage.
  - Oui les 2 panneaux 30km/h ont été utilisés aux 3 entrées du village (on en a racheté 1 mais pas 3, budget oblige, nous avons fait un choix)

- Autres : Défaire les barrages fait par les gens pour traverser jusqu'à l'ile, flécher l'accès piétons par la passerelle, poser des affiches pour expliquer pourquoi éviter de faire des barrages en prévention affiches des enfants (très bien geste citoyens)
  - cf. groupe de travail LAC.

- Pourquoi ne pas mettre en amont du lac un barrage filtrant pour éviter qu'il ne s'enlise et de réduire les dépenses (ne pas devoir le curer aussi souvent) d'entretien.
  - Ça ne me semble pas possible… nous avons vu plus haut que les barrages (donc les filtres) sont interdits dans la rivière. Peut-être une action citoyenne de nettoyage de la rivière organisée et encadrée par les agents de la Mairie qu'il faudrait répétée chaque semaine. Ça me semble vraiment impossible ?

Groupe 2

- Un banc de plus sur l'ile serait bienvenu pour les personnes âgées soutient du dos.
  Oui, on peut rajouter des bancs sur le bord du LAC réservés aux personnes âgées.

- Il y a de plus en plus de monde au lac, des personnes de l'extérieur qui viennent tôt pour passer la journée et réservent les tables pique-nique, les gens du village rencontrent des difficultés pour trouver des endroits où s'installer, certains ne vont plus au lac l'été et le regrettent. (Pas de solution proposée, difficile de réduire la fréquentation surtout en période de canicule).
  Oui, on peut rajouter des tables à utilisation de pique-nique. L'utilisation des leurs est interdit (pas de camping)

- Créer une vraie aire de camping-car aménagée ailleurs pour tous les camping-cars voulant séjourner à Camprieu.
  il y en a déjà deux, on les y dirigera par des panneaux.

- **Demande unanime faire respecter la règlementation existante autour du lac** (attention les personnes peuvent être agressives) privilégier le passage des gendarmes.
  Pas de règlementation, juste faire appliquer les lois existantes et le code de la route pour les parkings.

Demande et proposition pour une prochaine fois :

- Que l'équipe se présente en début de réunion, certaine personne ne nous connaisse pas encore.
  d'accord

- Davantage d'animateurs. Beaucoup ont demandé à avoir un conseiller à chaque table même si celui-ci n'apporte pas de réponse immédiate aux questionnements.
  ce n'était pas le but, celui-ci étant de donner la parole. Mais lors de la prochaine réunion publique, nous vous présenterons nos avis les mettrons aux débats toujours par tables de 8 et aux votes.

Proposition de sujet pour des ateliers :

- Projet d'assainissement collectif

- Aménagement route village /lac et tour du cross (voie piétonne, vélo, réduction de vitesse, sécurisation niveau épicerie…)

- Embellissement du village Cure/jardin, Mairie et alentour, Salle multiactivité, cœur du village (lavoir…) etc.

Rappel Stationnement vs Camping

Stationnement et camping : la distinction juridique qui change tout

Le camping-car appartient à la catégorie **M1** du Code de la route, exactement comme une voiture particulière. Cette classification à une conséquence directe : il dispose des mêmes droits de stationnement sur la voie publique que n'importe quel autre véhicule. Pas plus, pas moins.

Là où les choses se compliquent, c'est dans la définition juridique du stationnement. Stationner, c'est immobiliser un véhicule, moteur coupé, dans le respect du marquage au sol. Camper, c'est y vivre. Le critère retenu par les forces de l'ordre tient en quelques éléments visibles depuis l'extérieur :

- Cales sorties sous les roues
- Auvent ou store déployé
- Mobilier extérieur installé (table, chaises, barbecue)
- Stabilisateurs en position
- Linge à sécher dehors

Dès qu'un seul de ces signes est présent, vous faites « acte de camping ». Et le camping sur la voie publique est interdit, sauf dans les emplacements prévus à cet effet. La famille en bivouac improvisé sur le parking du Lac tombe dans cette catégorie « camping ». Le voyageur qui dort dans son fourgon, volets occultants tirés, sans rien sortir à l'extérieur, n'est en infraction qu'au regard d'une éventuelle limitation horaire affichée, catégorie « stationnement ».

Cette ligne de partage n'a rien d'anecdotique. Une jurisprudence constante des tribunaux administratifs valide cette distinction depuis des années. Les agents municipaux la connaissent par cœur et l'appliquent. Garder son matériel rangé reste donc la meilleure assurance anti-PV.

Durée maximale de stationnement : ce que dit vraiment la loi

Sur la voie publique, le **Code de la route** fixe une règle générale : un véhicule ne peut occuper le même emplacement plus de 7 jours consécutifs. Au-delà, on parle de stationnement abusif. La fourrière peut intervenir.

Mais cette durée de 7 jours est un plafond national. Les communes ont la possibilité de la réduire par arrêté municipal, et beaucoup ne s'en privent pas, surtout depuis 2024. Dans les zones côtières et de montagne, la durée maximale tombe fréquemment à :

- **24 heures** dans les centres-villes touristiques (Saint-Malo, La Rochelle, Annecy)
- **48 heures** sur les parkings d'aire de loisirs ou en bordure de plage
- **72 heures** actuellement sur les parkings du Lac de Camprieu.
- **2 heures** en zone bleue, comme pour les voitures

Synthèse et avis :

1) Rivière du Bonheur
   Barrage dans la rivière :
   Oui, il y a déjà une affiche sur le panneau ARS indiquant pourquoi il faut les détruire.
   Filtre pour retenir les feuilles et branche.
   Filtre ou barrage ce n'est pas possible. Action citoyenne organisée par une citoyenne et encadrée par un agent pour dégager et nettoyer le Bonheur en amont du Lac dans la limite de la frontière de Saint-Sauveur-Camprieu (rappel : la Barraque Neuve est sur Val d'Aigoual)

2) Pêche
   Contrôle permis de pêche : *Non, ce contrôle peut être fait par la fédération ou autre, mais pas par la Mairie !*
   Abris pêcheur : *Non, ils abîmeraient l'horizon et la beauté du site. Amenons nos parapluies ou autre protection contre la pluie et surtout… le soleil.*

3) Animaux
   a. Domestiques : *pas de baignade et chiens maintenus en laisse.*
   b. Sauvages : *respect*

4) Sanitaires
   Prévoir une ou des toilettes sèches supplémentaires proches des parkings CC.

5) Parkings Stationnement.
Séparer le parking CC (les 6 places entrant, prévoir la première pour handicapés) et mettre un portique de 1m80 à l'entrée du parking voitures. Le but, c'est qu'il n'y ait pas de CC le long de la forêt. Ce ne sont que des emplacements de STATIONNEMENT, pas possibilité d'installer du matériel de camping. On peut y dormir et le stationnement est limité à 7 jours par la loi et le code de la route (on peut le réduire la durée par arrêté). On pourra dans les années à venir ajouter un parking CC à gauche après le pont direction Devois, donc du STATIONNEMENT supplémentaire ?
En aucun cas les CC ne peuvent sortir leur matériel sur un parking de stationnement (cf. encadré ci-dessus).
On mettra un ou plusieurs panneaux d'information sur 1) les campings de la commune accueillant les CC, les Thérondels et le GCU sont prêts à les accueillir. 2) les sites à voir 3) le magasin 4) les restaurants 5) les services : Mairie, … 6) les évènements de la semaine sur la commune …

6) Aménagements
Parcours sportif : *avis défavorable, l'été ce sera trop dangereux, tout comme un terrain de volet … (comme les boules, les gens peuvent installer leurs filets le temps de jouer, ils ne doivent pas rester sur l'environnement du Lac. De plus, comme hors saison, un tel parcours dénaturera le paysage.*
Aménagement tables et bancs
Des tables et bancs supplémentaires ont un coût élevé et ne pourront être installés que progressivement. Rappel, les tables privées sont interdites car les personnes se trouvent en mode 'camping' : pas de Camping autour du lac. N'utiliser les tables publiques uniquement pour le pique-nique (et pour changer les couches de bébé… et autres services.)

7) Baignade
Seule l'avis sur l'eau du Lac de l'ARS autorise ou non la baignade.

8) Règlementation
Pas de règlementation de la Mairie, donc pas d'interdiction autres que celles instituées par les lois et le code de la route. Rappel nous désirons limiter l'accès au Lac pour les véhicules que par le stationnement et n'utiliser que le code de la route et éventuellement envisager une seconde aire de stationnement pour les CC dans les années à venir.
Oui pour de la prévention comme : Ne pas donner à manger aux canards, Ne pas faire de barrage dans la rivière, S'amuser dans la rivière à faire des parcours d'eau à défaire en partant, Laisser toujours couler l'eau de la rivière.

9) Accès au Lac
Panneau 30km/h, piétons
Nous avons dû faire un choix entre 3 panneaux aux trois entrées de Camprieu ou remettre les deux panneaux sur la route d'accès au Lac. Le budget ne nous permettait d'acheter qu'un seul panneau de limitation à 30km/h. Nous avons opté sur le premier choix.
Pour l'accès piétons par la route du Bonheur : le code de la route devrait suffire et prévoyons pour l'été prochain l'achat de 2 panneaux 30 km/h sur la route du Bonheur.

10) Panneaux de prévention et de BIENVENU. *Groupe de travail pour faire les affiches de prévention de bienvenu sur les parkings du Lac. Le contrôle que nous devrons mettre en place sera plus facile.*
*Rappel : **allumer un feu est interdit (car cet acte peut simplement tuer la nature et son vivant)** autour du Lac. (donc allumer une cigarette l'est aussi)*